



Communiqué

Le Bureau fédéral du Plan scrute et actualise les perspectives financières de la sécurité sociale à l'horizon 2050.

Le vieillissement démographique et ses conséquences sur les perspectives financières de la sécurité sociale représentent un enjeu de société majeur. Le Bureau fédéral du Plan y consacre une analyse, dont les résultats sont repris dans le Planning paper 91 intitulé "Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050".

Quel avenir pour la sécurité sociale en Belgique?

Chute de la natalité, augmentation de l'espérance de vie, arrivée massive à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom à partir de 2010: les dépenses de pensions et de soins de santé vont augmenter, mais dans quelle mesure? Pour y faire face, les actifs de demain seront-ils assez nombreux? Devront-ils payer plus de cotisations de sécurité sociale et d'impôts?

A ces questions souvent posées depuis une bonne dizaine d'années, le Bureau fédéral du Plan s'efforce de répondre en tenant compte, à côté du facteur démographique, d'un éventail aussi large que possible d'autres éléments: l'évolution future de la participation des femmes au marché de l'emploi, la croissance économique, le mode de calcul des pensions et des autres allocations sociales, la "gestion globale" de la sécurité sociale, l'évolution budgétaire générale.

Cette publication répond à la nécessité de mettre à la disposition des décideurs et du public intéressé une information transparente et régulièrement actualisée, élément indispensable au bon déroulement du débat démocratique portant sur le thème de l'avenir de la sécurité sociale.

Plusieurs scénarios

A l'horizon 2050 - l'horizon de temps que proposent les projections démographiques - impossible de véritablement prévoir. Cependant, sur base d'une modélisation détaillée de notre système de sécurité sociale, il est possible d'évaluer l'ampleur des problèmes financiers auxquels il serait confronté dans différents scénarios. Les "perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050" présentent plusieurs scénarios possibles d'évolution démographique et économique, qui permettent de tester la "résistance" du système belge de protection sociale au choc du vieillissement démographique, dans ses règles actuelles de fonctionnement.

Défi démographique et coût budgétaire du vieillissement

Pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans, il y en a aujourd'hui 40 âgées de 60 ans et plus; il y en aurait près de 70 en 2050. Dans quelle mesure ce défi démographique se traduira-t-il en accroissement de dépenses sociales? Sur base des scénarios retenus par le BfP, l'augmentation des dépenses de pension légale à l'horizon 2050 serait comprise entre 2.4% et 3.1% du PIB et celle des dépenses de soins de santé tournerait autour de 3%. Par contre, la diminution des dépenses publiques liées aux classes d'âge jeune (allocations familiales, chômage,...) réduirait ce surcroît de dépenses d'environ 2% du PIB.

Au total, le coût budgétaire du vieillissement serait compris entre 3.3% et 3.9% du PIB à l'horizon 2050 (cfr tableau ci-dessous). Ces chiffres sont réduits de 0.5% du PIB si l'on considère l'impact mécanique de la baisse prévisible de la population scolaire sur les dépenses d'enseignement. Un impact gérable du défi démographique, dans certaines conditions

Tant l'accroissement des dépenses de pensions que le coût budgétaire du vieillissement, pour sensibles qu'ils soient, apparaissent relativement modestes au regard du défi démographique, qui implique un accroissement de 71% du poids des âgés dans la population entre 2000 et 2050

Ce paradoxe est la conséquence de plusieurs facteurs: la perspective d'une hausse du taux d'emploi; la réforme des pensions, qui généralise l'âge légal de la retraite des femmes à 65 ans; le recul progressif de la pension moyenne en pourcentage du salaire moyen (même si celle-ci progresse en termes de pouvoir d'achat) dû au "plafond salarial" qui intervient dans le calcul de la pension, à la proportion de plus en plus faible de pensionnés avec conjoint à charge et au vieillissement de la population pensionnée.

Ce résultat est cependant conditionné:

- par la poursuite de l'augmentation des taux féminins d'activité,
- par la baisse à long terme du taux de chômage,
- par la poursuite d'une politique sociale restrictive en matière d'adaptation des allocations sociales à l'évolution du bien-être, tout en permettant de répercuter l'évolution des salaires sur les plafonds d'indemnisation,

par des gains de productivité qui resteraient proches des tendances de long terme de l'économie belge

Financer le coût budgétaire du vieillissement

Le financement du coût budgétaire du vieillissement devrait pouvoir compter sur la baisse des charges d'intérêts de la dette publique (plus de 5% du PIB en 50 ans) qui est déjà amorcée et devrait se poursuivre pendant les premières décennies du XXI^e siècle: il serait ainsi possible de consacrer les ressources libérées par le désendettement au financement du coût budgétaire du vieillissement.... Cette option restant bien entendu à la discrétion des décisions politiques futures.

La baisse des charges d'intérêts sur l'ensemble de la période serait cependant plus fortement concentrée sur les cinq à dix années à venir (près de 3% du PIB entre 2000-2010), à savoir une période où le vieillissement ne donnera pas encore ses pleins effets; des mécanismes comme le "Fonds de vieillissement" permettent dès lors de transférer sur une période ultérieure l'utilisation des marges budgétaires qui vont se dégager dans les prochaines années.

M. ENGLERT, N. FASQUELLE, M.J. FESTJENS, M. LAMBRECHT, M. SAINTRAIN, C. STREEL, S. WEEMAES "Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050" (Bureau fédéral du Plan, Planning Paper 91, janvier 2002). Peut être imprimé à partir du site Internet du BfP (www.plan.be) ou être commandé auprès du BfP en prenant contact avec Monsieur DEKENS (tél: 02/507.73.41).

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en adressant un courrier électronique à maltese@plan.be.

**Dépenses sociales et d'éducation dans 2 scénarios macroéconomiques (% du PIB) -
différence entre 2000 et 2050.**

	Scénario de croissance économique	
	2.3% par an	1.9% par an
Pensions	2.4	3.1
Soins de santé	3.0	3.1
Invalidité	-0.0	-0.0
Chômage	-1.0	-1.0
Prépensions	-0.1	-0.1
Allocations familiales	-0.9	-0.9
Autres dépenses de sécurité sociale	-0.2	-0.2
Total hors enseignement	3.3	3.9
Enseignement	-0.5	-0.5